

Entrée en vigueur du LAPI le 16 août

Assurer le respect des droits à la gratuité du stationnement des PMR

A compter du 16 août 2022, un nouveau système de contrôle du stationnement payant sur voirie est mis en place pour permettre un meilleur respect du stationnement réglementé, et ainsi proposer davantage de places disponibles en favorisant la rotation. Il s'appuie sur la Lecture Automatisée de Plaques d'Immatriculation (LAPI).

Pour simplifier ce contrôle, tout en assurant le respect des droits à la gratuité du stationnement pour les personnes titulaires des CMI-s (Carte Mobilité Inclusion mention Stationnement) ou CES (Carte Européenne de Stationnement), la Mairie de Toulouse, après concertation avec les associations de personnes en situation de handicap, propose un dispositif d'enregistrement du véhicule qu'elles conduisent ou qui les transportent.

Depuis le 7 juillet, elles peuvent le référencer en remplissant un formulaire :

- renvoyé par courrier
- rempli en ligne
- rédigé avec un accompagnement personnalisé dans les Maisons de la Citoyenneté

Quand la personne en situation de handicap est un enfant de moins de 20 ans, deux véhicules peuvent être référencés. Les associations et entreprises peuvent également bénéficier de ce dispositif. Le référencement est valable deux ans, puis doit être renouvelé.

Sans référencement, pour chaque stationnement, une déclaration devra se faire via la prise d'un ticket dématérialisé spécifique gratuit, valable 24h, avec l'application smartphone «Parknow» ou un horodateur, sans obligation de revenir à son véhicule apposer le ticket.

Les places réservées aux titulaires CMI-s ou CES ne sont pas concernées. Pour elles, rien ne change.

>> Pour tout renseignement Allô Toulouse au 05 61 222 222 (appel gratuit d'un poste fixe)

>> Retrouver les informations sur **le stationnement des personnes en situation de handicap**

Service de presse
Hôtel de Ville, place du Capitole
31000 Toulouse
tel. 05 61 22 21 47
service.presse@mairie-toulouse.fr
espacepresse.toulouse.fr

Suivez toutes les informations
du service de presse sur le fil
Twitter [@PresseToulouse](https://twitter.com/PresseToulouse)

